Image not found or type unknown

Succession : visite d'un bien en usufruit

Par **Laurent danielle**, le **12/03/2017** à **19:59**

Bonjour
Mon père remarié et décédé a laissé a son épouse l'usufruit de notre maison de famille.
. Puis je passer par le notaire qui s'est occupé de la succession afin qu'il puisse intervenir auprès de la veuve de mon père afin d'obtenir l'autorisation de visiter la maison qui n'est pas souvent occupée et qui semblerait se dégrader.
Je ne peux que passer par le notaire je n'ai pas les coordonnées de la veuve de mon père qui n'habite pas la maison.
J'habite à 500kms de cette maison et de ce fait si j'ai le droit de voir la maison je voudrais donner au notaire plusieurs dates de visite.
Voilà mon problème qui se résume à une question : ai je le droit de visiter la maison dont je suis aussi l'héritière.
Merci

Par **Lagune22**, le **13/03/2017** à **10:42**

Bonjour,
Vous ne pouvez exiger de visiter le bien, en revanche, vous pouvez exiger que les réparations d'entretien soient réalisées (article 605 du Code Civil).
Si l'usufruitier laisse dépérir le bien par défaut d'entretien, le nu-propriétaire peut demander l'extinction de l'usufruit.
Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés